



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

outre-mer : personnel

Question écrite n° 36867

## Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer le nombre total de mises à disposition de personnels de son département ministériel au profit des organisations syndicales et ce tant au niveau de l'administration centrale que des services déconcentrés et tant pour les centrales nationales que pour leurs démenbrements locaux.

## Texte de la réponse

Afin de répondre à la demande de l'honorable parlementaire, une enquête auprès des préfetures et des hauts-commissariats des départements et territoires d'outre-mer a été effectuée. Le secrétaire d'Etat à l'outre-mer a l'honneur de l'informer qu'en ce qui concerne les services déconcentrés le nombre total de mise à disposition au profit des organisations syndicales est de 2 (préfecture de la Réunion). Quant à l'administration centrale, il n'existe pas de personnels mis à disposition des organisations syndicales.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36867

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'etat

**Ministère interrogé :** outre-mer

**Ministère attributaire :** outre-mer

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 1er novembre 1999, page 6267

**Réponse publiée le :** 28 février 2000, page 1346